



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-9-2 (2019)

CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 12 août 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 24-9-2 (2019) concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
- l'objet de ce règlement a pour objet de remplacer le règlement existant et d'établir un nouveau fonds;
- l'original du règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 21 août 2019.

La greffière,

Geneviève Dupras